

ASSEMBLÉE NATIONALE27 avril 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
Mme Lorho**ARTICLE 3**

Supprimer les alinéas 8 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mode d'élection des représentants présents au comité des partenaires installé dans chaque agence de Pôle emploi est particulièrement approximatif ; comment seront choisies les associations de personnes ? Les personnes utilisant la garantie d'emploi ?

Les modalités relatives au fonctionnement et à la composition du comité restant particulièrement obscures, le II. est supprimé.